



## **SUJET D'EXAMEN DE 1<sup>ère</sup> SESSION Année universitaire 2021– 2022**

**Intitulé de l'épreuve : Introduction au droit**

**Semestre :**

**Nom de l'enseignant : COMBES Stéphane**

**Licence : LEA 1<sup>ère</sup> année**

**Modalité et Durée totale de l'épreuve : 1 h**

**Document et/ou matériels autorisés : Aucun**

---

### **Sujet**

Veillez traiter le sujet suivant :

- Le QCM, l'exercice pratique et les affirmations proposées..... 20 points

**Les réponses devront être reportées obligatoirement sur une copie à peine de nullité.**

# **Sujet n° 1 : Exercices pratiques**

**Les réponses devront être reportées obligatoirement sur une copie à peine de nullité. La notation tiendra compte de l'orthographe et de la présentation. Les questions seront traitées dans l'ordre de présentation ci-dessous.**

## **Trois types d'exercices vous sont demandés :**

**Premier travail : Répondre au QCM (10 points) Chaque bonne réponse est notée 1 point, mauvaise réponse – 1 point, absence de réponse 0 point. Plusieurs réponses sont possibles.**

### **1) Constitue un Etat unitaire :**

- a) la France
- b) la Belgique
- c) les Etats-Unis
- d) la Suisse

### **2) Le droit constitutionnel fait partie du :**

- a) droit public
- b) droit privé
- c) droit théologien

### **3) Le droit public a pour sujet des personnes publiques :**

- a) vrai b) faux

### **4) Un jugement rendu en premier et dernier ressort :**

- a) est définitif
- b) est insusceptible d'appel
- c) est sans recours
- d) est susceptible de pourvoi

### **5) En France, des élections au suffrage universel direct ont été organisées pour la première fois :**

- a) en 1793
- b) en 1848
- c) en 1945

### **6) Lorsque la Cour de cassation se prononce sur une affaire, elle rend :**

- a) Une décision
- b) Un arrêt
- c) Un verdict

**7) L'initiative des lois appartient concurremment à :**

- a) Le Sénat,
- b) L'Assemblée Nationale,
- c) Le Premier Ministre,
- d) Le Gouvernement
- e) Le Président de la République,

**8) L'objet de la preuve :**

- a) est fixé par le juge
- b) est la règle de droit applicable
- c) est la situation juridique
- d) porte sur un acte ou un fait juridique

**9) Il y a commencement de preuve par écrit :**

- a) Lorsque l'une des parties seulement présente un écrit
- b) lorsque l'écrit émane du défendeur
- c) lorsque le fait allégué est vraisemblable
- d) lorsqu'un témoignage est présenté par écrit

**10) Le conseil Constitutionnel contrôle la constitutionnalité des lois en référence à :**

- a) la Constitution de 1958
- b) Le Préambule de la Constitution de 1958
- c) Le Préambule de la Constitution de 1946
- d) La Déclaration des droits de l'Homme de 1789

**Deuxième travail : Exercice pratique (6 points)**

**Que prouver ? Qui doit prouver ? Comment prouver ?**

Monsieur DURAND a prêté à sa soeur 2 500 euros, ce prêt n'est pas remboursé.

Vous indiquerez pour cette situation :

- **L'objet de la preuve :**
- **La charge de la preuve :**
- **Les moyens de preuve.**

**Troisième travail : Répondez par vrai ou faux aux propositions suivantes en justifiant votre réponse de façon concise : (4 points). L'absence de justification ou une mauvaise justification sera pénalisée.**

- 1) En droit français, un règlement intervient toujours dans un domaine autre que la loi. Vrai ou faux
- 2) Les dispositions de la Constitution de la Vème république ne changent jamais : Vrai ou faux.
- 3) La promulgation est opérée par le Président de la République : Vrai ou faux
- 4) La Cour de cassation juge en fait et en droit : Vrai ou faux